



Mise en oeuvre par :  
**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Pour la sélection des communes bénéficiaires du**

**Projet régional UrbA-CliMa-Tunisie**

***Date limite de réception des Candidatures :***

***Le : 18 octobre 2024 à 12h00***

*Réception par Porteur, ou par poste au siège du Ministère de l'intérieur (Affaires Locales :  
Avenue de Madrid 42 - 44, 1002 Tunis –Tunisie)*

ou

par email [AFF\\_Loc@minal.state.tn](mailto:AFF_Loc@minal.state.tn)



Mise en œuvre par :  
**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



## 1. Contexte

L'impact du changement climatique dans les villes du Maghreb se fait de plus en plus ressentir sur la nature et la qualité de vie des populations. La Tunisie ne fait pas exception sur ce point comme le confirme le rapport de la CDN<sup>1</sup> actualisée 2021. En fait, la Tunisie est un pays hautement vulnérable au dérèglement climatique. Elle est surtout exposée à l'augmentation des deux extrêmes climatiques : les inondations et la sécheresse.

Les politiques nationales de développement durable doivent réduire ces risques et envisager des **options d'adaptation** afin de protéger la population, en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées, ainsi que les groupes de population économiquement et socialement désavantagés, contre les effets immédiats des aléas climatiques. Parallèlement, **la capacité à s'adapter et la résilience des villes doivent être renforcées**. Leur rôle est primordial à la fois pour enrayer le changement climatique et protéger les populations de ses conséquences et leur contribution est majeure pour l'atteinte de l'objectif général de la CDN de 2021 qui est de promouvoir une Tunisie « résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires, et ayant résolument opéré les transformations nécessaires, à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable ». (CDN de 2021). Une mise à jour de la CDN est en cours et prévue pour début 2025.

## 2. Le projet régional UrbA-CliMa

Le projet régional « **Adaptation urbaine au changement climatique au Maghreb** » constitue la troisième phase du projet régional « Coopération Décentralisée Maghreb-Allemagne » (KWT I et II). Il a soutenu plus d'une quarantaine de communes maghrébines dans l'amélioration de leurs aptitudes à faire face aux défis du développement urbain.

Mandaté par le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, met en œuvre cette troisième phase ensemble avec ses partenaires politiques et communaux au Maghreb, et s'étend de mars 2024 à février 2027.

---

<sup>1</sup> Les Contributions déterminées au niveau national (CDN)



Mise en œuvre par :  
**giz** Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Nom du projet	Adaptation urbaine au changement climatique au Maghreb
Sur mandat de	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Zone d'intervention	Maghreb (Tunisie, Algérie, Maroc)
Organisme principal d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Durée	01.03.2024 – 28.02.2027

### 3. Objectif

UrbA-CliMa vise à mieux outiller les villes maghrébines sélectionnées afin que celles-ci puissent s'adapter au changement climatique.

### 4. Approche globale

Le projet soutient les villes maghrébines partenaires à mieux s'adapter au changement climatique :

- 15 villes seront sélectionnées dans le cadre de **cet appel à manifestation d'intérêt** pour élaborer leur propre profil de risque face au changement climatique (Phase 1). Dans ce cadre, une attention particulière est accordée aux populations les plus vulnérables, dans l'esprit du principe « Ne laisser personne de côté » (Leave No One Behind).
- Parmi les villes qui ont achevé la phase 1, 10 villes seront sélectionnées pour élaborer des plans stratégiques et de mise en œuvre de mesures promouvant la résilience (Phase 2) tout en tenant compte des politiques environnementales nationales en vigueur. Dans une troisième phase, jusqu'à 4 mesures concrètes pourraient être financées selon la disponibilité du budget.
- Tout au long de ces phases, les 15 villes sélectionnées pour l'élaboration de profils de risques profiteront aussi d'un appui pour réaliser vingt (20) campagnes de sensibilisation et feront partie d'un réseau d'échange régional afin de partager et profiter de bonnes pratiques d'autres villes maghrébines. Pour cela, le projet UrbA-CliMa collaborera avec l'ONG internationale MedCités qui est chargée de vulgariser



Mise en œuvre par :  
**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



dans les trois pays du Maghreb les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique et des acquis des phases précédentes du projet régional.

- Concernant l'activité d'échange et partage de bonnes pratiques, cinq (5) places supplémentaires sont disponibles pour d'autres villes tunisiennes déjà engagées d'une manière, peut-être plus avancée, dans la thématique du changement climatique et qui pourraient à la fois enrichir avec leur perspective l'échange de bonnes pratiques et apprendre en même temps de bonnes pratiques des villes partenaires. Afin de valoriser les acquis du projet régional et ces phases précédentes. Cela permettra de réaliser des synergies entre les différents engagements pour l'adaptation au changement climatique au niveau communal en Tunisie. Ces cinq villes auront également la possibilité de réaliser des campagnes de sensibilisation.

Etant donné que la réalisation de mesures concrètes contribue à l'augmentation de la résilience de villes tunisiennes face au changement climatique, un output du projet prévoit le soutien dans l'élaboration de 7 demandes de financement de projets d'adaptation au changement climatique.

### Principales activités d'UrbA-CliMa :

Renforcement de capacités des cadres et techniciens des villes bénéficiaires à travers des cycles de formation et appuis conseils relatifs :

- **à l'élaboration des profils de risque locaux, (Objet de cet appel à manifestation d'intérêt.)**
- à l'élaboration de plans stratégiques d'adaptation au changement climatique ainsi que de plans de mise en œuvre, (phase ultérieure)
- aux campagnes de sensibilisation communales (phase ultérieure)
- à l'acquisition de fonds de tiers pour la mise en œuvre des mesures issues des plans opérationnels d'adaptation, (phase parallèle et ultérieure).
- à la vulgarisation des solutions pratiques et échange d'expériences régionales sur la résilience climatique urbaine (phase parallèle).

## 5. Résultats attendus globaux

Les résultats suivants sont attendus d'ici fin février 2027 :



Mise en œuvre par :  
**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



- Elaboration de profils de risques dans 45 villes maghrébines, dont **15 en Tunisie**.
- Élaboration de plans locaux d'adaptation au changement climatique et de mise en œuvre des mesures par 30 villes maghrébines, **dont 10 en Tunisie**, appuyés par UrbA-CliMa, sensibles au genre et aux risques, basés sur les orientations nationales.
- Appui de **7 demandes de financement en Tunisie** favorisant la résilience.
- **Mise en œuvre de 12 mesures de résilience** issues des plans de mise en œuvre des plans urbains d'adaptation au changement climatique, **dont 4 mesures en Tunisie**.
- Réalisation de **campagnes de sensibilisation** sur l'adaptation au changement climatique par 60 villes maghrébines, dont **20 campagnes en Tunisie**.
- **Partage d'expériences en matière d'adaptation au changement climatique**, dans les groupes de travail virtuels, par 60 villes maghrébines.

## 6. Gouvernance du Projet régional UrbA-CliMa-Tunisie

Le projet régional UrbA-CliMa-Tunisie est mis en œuvre en partenariat entre le Ministère de l'Intérieur et GIZ. Il est également actif en Algérie et au Maroc.

## 7. Objet et Périmètre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Dans le cadre du projet régional UrbA-CliMa-Tunisie cet **Appel à Manifestation d'Intérêt** est lancé par le Ministère de l'Intérieur **pour sélectionner 15 communes tunisiennes pouvant élaborer leur propre profil des risques climatiques**.

Les communes retenues seront partenaires-bénéficiaires du projet régional UrbA-CliMa-Tunisie, contribuant à l'atteinte de ses objectifs en ligne avec ses modalités de mise en œuvre.

L'élaboration d'un profil de risques climatiques est une étape nécessaire pour postuler pour la deuxième étape dans laquelle 10 communes tunisiennes seront sélectionnées pour élaborer un plan stratégique et de mise en œuvre des mesures promouvant la résilience de villes tunisiennes face au changement climatique.



## 8. Conditions d'éligibilité et critères de sélection des Communes

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est ouvert à toutes les communes tunisiennes.

La sélection des communes bénéficiaires de l'appui du projet régional UrbA-CliMa-Tunisie durant la phase de mise en œuvre sera basée sur 3 éléments :

- Satisfaction des Conditions Minimales Obligatoires (CMOs),
- Qualité technique du dossier de candidature et de la capacité technique de la commune à l'élaboration des profils de risque locaux,
- Bonification des communes en vue d'assurer une meilleure intégration des communes de petite et moyenne taille, des communes les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et l'aspect de l'intercommunalité.

### a. Satisfaction des Conditions Minimales Obligatoires (CMOs)

Les Conditions Minimales Obligatoires (CMOs) applicables pour le projet régional UrbA-CliMa-Tunisie sont synthétisées dans le tableau suivant :

Conditions Minimales Obligatoires (CMOs)
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La commune a exprimé son intérêt à l'élaboration d'un profil de risque local. (Annexe 1)</li> <li>2. La commune a désigné une équipe climat. (Annexe 4)</li> </ol>

Les éléments sujets de vérification lors de cette étape sont rappelés dans le tableau suivant :

Conditions Obligatoires	Documents d'appui	Observations
La commune a exprimé son intérêt à être chef de file pour traiter des questions liées aux effets des changements climatiques au niveau communal.	Le dossier de candidature doit inclure un document d'expression d'intérêt préparé et signé par le représentant légal de la Commune candidate.	Un modèle d'une lettre d'expression d'intérêt est fourni dans l'appel à manifestation d'intérêt, pour utilisation ou modification par la commune candidate. (Annexe 1)

<p>La commune a désigné une équipe climat qui aura la responsabilité de coordonner toutes les activités liées aux changements climatiques au niveau local, y compris les activités pouvant être menées dans le cadre du projet régional UrbA-CliMa-Tunisie.</p>	<p>Le dossier de candidature doit inclure un document signé par le représentant légal de la commune portant sur désignation d'une équipe climat, accompagné par le CV des cadres désignés.</p>	<p>Un modèle d'une lettre de nomination est fourni dans l'appel à manifestation d'intérêts, pour utilisation ou modification par la commune candidate. (Annexe 4)</p>
---	--	---

## b. Evaluation de la qualité technique des dossiers de candidature :

La qualité technique du dossier de candidature et la capacité technique de la commune à l'élaboration des profils de risque locaux, seront évaluées selon les éléments suivants :

Critère	Méthode d'évaluation des critères de sélection	Points maxima
<p><b>Niveau d'implication des parties prenantes au niveau local et des populations les plus vulnérables (y compris les femmes et les jeunes)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'implication des parties prenantes au niveau local (Administrations, associations, secteur privé, ...), <b>5 points</b></li> <li>- Intégration des populations jugées vulnérables dans les concertations locales (y compris les femmes et les jeunes), <b>5 points</b></li> <li>- implication des parties prenantes dans la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités, <b>5 points</b></li> </ul>	<p><b>15 points</b></p>
<p><b>Evaluation préalable des risques et des vulnérabilités climatiques</b></p>	<p>Niveau de vulnérabilité climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Très vulnérable : <b>25 Pts</b></li> <li>• Moyennement vulnérable : <b>15 Pts</b></li> <li>• Faiblement vulnérable : <b>5 Pts</b></li> </ul>	<p><b>25 Points</b></p>
<p><b>Evaluation des mesures déjà entreprises pour faire face au changement climatique</b></p>	<p>Ce critère sera évalué suite à l'examen des mesures qui ont déjà été menées et implémentées pour répondre aux conséquences du changement climatique.</p>	<p><b>10 points</b></p>

<b>Total</b>		<b>50 Points</b>
--------------	--	------------------

Eléments de bonification :  
La bonification des dossiers de candidature des communes a pour objectif d'assurer :

- Une représentation des petites et moyennes communes dans les communes ciblées,
- Une intégration des communes les plus vulnérables, notamment celles présentant des indices de développement socio-économiques relativement faibles,
- Un potentiel d'intercommunalité.

La méthode utilisée pour la bonification est synthétisée dans le tableau suivant :

Critère de bonification	Objectif recherché	Source de vérification	Méthode d'évaluation	Points maximums
<b>Taille des communes</b>	Assurer une bonne représentativité des petites et moyennes communes	Fiche d'information des communes (Devra être remplie lors de la soumission du dossier de candidature)	<b>20 points</b> pour les communes ayant un Nombre d'habitants < 30.000 <b>10 points</b> pour les communes ayant un nombre d'habitants > 30.000 et <100.000 <b>5 points</b> pour les communes ayant un nombre d'habitants >100.000	<b>20 Points</b>
<b>Niveau de vulnérabilité des communes ciblées</b>	Appuyer les communes à faible taux de développement régional	Rapport « l'indice de développement régional 2021 », Ministère de l'économie et de la planification (Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives ITCEQ)	<b>0 Points</b> pour les communes/délégations correspondantes de forts indicateurs de développement, de niveau 1, (indice de développement entre 0.51 et 0.73 ). <b>7,5 points</b> pour les communes/délégations correspondantes ayant un indicateur de développement de niveau 2, (valeur entre 0.46 et 0.51). <b>12,5 Points</b> pour les communes/délégations	<b>20 Points</b>

			<p>correspondantes ayant un indicateur de développement de niveau 3 (entre 0.42 et 0.46).</p> <p><b>20points</b> pour les communes/délégations correspondantes ayant un indicateur de développement de niveau 4 (entre 0 et 0.42).</p>	
<b>Potentiel d'une intercommunalité</b>	<p>Les conséquences du changement climatique ne se limitent pas à une ville, de mesures d'adaptation doivent être conçues dans l'intercommunalité.</p>	<p>Concrétisation d'un accord d'intercommunalité.</p> <p>Accord d'intercommunalité.</p> <p>(Annexe 5)</p>	<p><b>5 points</b> pour la concrétisation de l'idée d'une intercommunalité (p.ex. premières réunions tenues, protocoles de réunions, objectifs communs)</p> <p><b>10 points</b> pour un accord de collaboration intercommunale signée.</p>	<b>10 points</b>
<b>Total</b>				<b>50 Points</b>

## 9. Modalités d'évaluation des dossiers de candidature

L'évaluation des dossiers de candidatures sera faite par une équipe d'évaluation sélectionnée par le Ministère de l'Intérieur (l'IPAPD).

L'évaluation des candidatures sera menée dans l'ordre suivant :

- Ouverture des dossiers de candidature et vérification des pièces exigées.**  
Les communes candidates doivent présenter **toutes les pièces requises**, en vue de permettre le bon déroulement de l'évaluation (voir composition du dossier de candidature à la section 10). **Les dossiers ne comprenant pas toutes les pièces constitutives ne seront pas retenus pour la suite de l'évaluation.**
- Evaluation de la satisfaction des Conditions Minimales Obligatoires.** La vérification de la satisfaction des CMO sera faite à partir du dossier de candidature (voir paragraphe a). Suite à cette évaluation, une liste des communes ayant satisfait les CMOs sera arrêtée. En cas de besoin, l'équipe d'évaluation pourrait



Mise en œuvre par :  
**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



formuler des demandes des documents ou information additionnelles, ou demander des réunions en ligne avec les communes candidates, pour mieux clarifier ou vérifier l'exactitude ou la clarté des données fournies. Les communes candidates doivent démontrer une disponibilité pour répondre, dans des délais raisonnables, à ces demandes supplémentaires.

- 3. Evaluation des critères de sélection et de bonification.** L'équipe d'évaluation procèdera donc à l'évaluation de la qualité des dossiers de candidature des communes ayant satisfaites les CMOs en ligne avec les critères listés dans le chapitre précédent. Les communes seront classées selon le score obtenu.
- 4. Proposition d'une liste de communes bénéficiaires.** Le score total attribué à chaque commune candidate sera le score résultant de l'évaluation des critères de sélection et la bonification. Les communes (15 communes) ayant les scores les plus élevés seront considérées d'une façon préliminaire, comme communes proposées pour bénéficier de l'appui du Projet régional UrbA-CliMa-Tunisie.

Cette liste préliminaire sera revue par un Comité Interne d'Evaluation, puis validée par le Comité de Pilotage entre le Ministère de l'Intérieur et le Projet régional UrbA-CliMa-Tunisie pour son adoption finale.

Les communes suivantes (classées à partir du 15<sup>ème</sup> rang) pourraient également être incluses parmi les communes bénéficiaires, en cas de désistement ou de décision d'élargissement des communes bénéficiaires.

Les résultats de l'AMI seront publiés officiellement, après approbation par le Comité de Pilotage.

## 10. Composition du Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre, obligatoirement les documents suivants :

- 1. Lettre de Manifestation d'intérêt**, dûment datée et signée par le responsable légal de la Commune, portant le cachet officiel de la Commune (modèle fourni en annexe 1).
- 2. Fiche d'informations de la Commune dûment renseignée et signée** (document présenté en annexe 2).



Mise en œuvre par :  
**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



3. **Décision de nomination d'une équipe climat**, dûment datée et signée par le responsable légal de la Commune, portant le cachet officiel de la Commune dûment datée et signée par le responsable légal de la Commune, portant le cachet officiel de la Commune (modèle fourni en annexe 4, pouvant être modifié le cas échéant).
4. **Le CV des membres de l'équipe climat** mentionnant clairement les références générales, les tâches professionnelles effectuées au sein de la commune et expertises spécifiques dans les domaines des changements climatiques, la planification et la gestion financière.
5. **Description de la situation de la commune par rapport au changement climatique et le potentiel d'intercommunalité** (modèle fourni en annexe 5).

## 11. Modalités de soumission des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent impérativement être **reçus**, par poste ou par porteur, avant la date limite de soumission, au siège du Ministère de l'Intérieur (Affaires locales) ou par mail sur l'adresse suivante : [AFF\\_Loc@Minal.state.tn](mailto:AFF_Loc@Minal.state.tn)

Dans ce cas, la commune devra prendre toutes les mesures pour la transmission des dossiers complets, en tenant compte de la limitation de la taille des dossiers. Il est conseillé de convertir les documents en PDF et de veiller à ce que les annexes au mail ne dépassent pas les 20 Mo.

**Les dossiers de candidatures reçus après la date limite de soumission ne seront pas considérés, dans la suite du processus.**

## 12. Soumission de demandes d'éclaircissements

Toute commune, désirant obtenir des éclaircissements sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt, peut en faire une demande écrite, selon le modèle fourni en annexe 3, par courrier électronique dans un délai maximum ne dépassant pas dix (10) jours avant la date limite de réception des offres.



Mise en œuvre par :  
**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Les demandes sont adressées par e-mail à l'adresse électronique suivante :  
[AFF\\_Loc@Minal.state.tn](mailto:AFF_Loc@Minal.state.tn) .

Le Ministère de l'Intérieur répondra à toute demande d'éclaircissement qu'il aura reçue en publiant les réponses sur le Portail des collectivités locales (<http://www.collectiviteslocales.gov.tn>).

### 13. Demandes d'informations ou de documents additionnels lors de l'évaluation des candidatures

L'évaluation des dossiers de candidature pourrait nécessiter l'examen d'autres documents non intégrés dans la liste des documents requis, et des informations plus détaillées concernant les documents transmis par les communes candidates.

Eventuellement, des réunions téléphoniques, ou en ligne pourraient être demandées avec les communes candidates.

Les communes devront s'engager à répondre aux besoins exprimés par l'équipe d'évaluation (équipe UrbA-CliMa ou des évaluateurs externes).

Les communes candidates doivent assurer une bonne réactivité pour transmettre les documents requis, fournir les informations complémentaires ou organiser des réunions spécifiques pour des fins d'évaluation. A défaut, le dossier de la commune pourrait être jugé non-conforme.

### 14. Liste des Annexes pour la soumission des dossiers de candidature

- **Annexe 1** : Lettre de Manifestation d'Intérêt
- **Annexe 2** : Fiche de renseignements de la commune
- **Annexe 3** : Fiche de demande d'éclaircissement
- **Annexe 4** : Décision de nomination d'une équipe-climat
- **Annexe 5** : Modèle descriptif de la situation de la commune par rapport au changement climatique et le potentiel de l'intercommunalité